

Lleida, le 26 janvier 2017

**FAIT PERTINENT : NOUVEAUX BREVETS OBTENUS EN AFRIQUE DU SUD ET
TAIWAN**

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) numéro 596/2014 sur l'abus de marché et de l'article 228 sur le texte refondu de la Loi du Marché Boursier, approuvée par le Décret royal législatif 4/2015 du 13 octobre, et dispositions concernées, ainsi que de la Circulaire 15/2016 du Marché Boursier Alternatif (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes concernant LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise") :

Par ailleurs, l'entreprise technologique Lleida.net a fait breveter, par les bureaux des brevets de l'Afrique du Sud et de Taïwan, son produit de réception de courrier électronique certifié sous le nom "METHOD FOR THE REGISTRATION AND CERTIFICATION OF RECEIPT OF ELECTRONIC MAIL" et, respectivement, numéro 2015/02567 et I555353. Il s'agit du premier brevet de Lleida.net sur le marché sud-africain et taïwanais concernant ce service. Le brevet sera valide pour 20 ans, aussi respectivement, depuis la date de présentation.

Grâce à ces brevets, Lleida.net renforcera et maintiendra la protection de ses produits à travers le nouveau service EMEA, ainsi que le partenariat présent sur le marché sud-africain.

Cordialement, à Lleida, le 26 janvier 2017

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A.
Francisco Sapena Soler
PDG et Président Conseil Administration